

# IL FAUT Y PENSER

## Participation complémentaire frais d'optique

Lors de nos diverses rencontres cette semaine avec des salariés, nous avons pu constater que beaucoup d'entre vous ne savaient pas qu'ils pouvaient prétendre à une participation complémentaire frais d'optique.

La CFE CGC vous invite à déposer votre demande. Cette participation d'un montant de 64,03 euros est limitée à un paiement tous les 5 ans entre 2 versements. **Uniquement si vous êtes salarié d'Orange SA.**

**Un petit pouvoir d'achat....mais c'est mieux que rien !**

### ■ Ce que vous devez savoir

Les conditions requises pour bénéficier de la participation complémentaire frais d'optique :

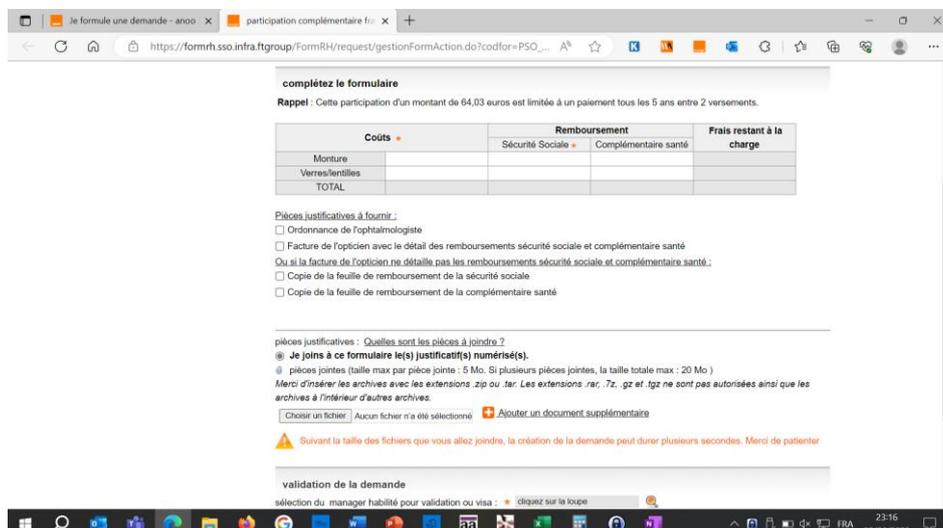
- Être salarié Orange SA, en activité, quel que soit le statut (sauf stagiaire) sans condition d'ancienneté,
- Ne pas avoir bénéficié d'une prise en charge du même type **dans les 5 ans précédents**,
- Travailler devant écran au moins 4 heures par jour,
- **Joindre obligatoirement les justificatifs nécessaires à l'étude du dossier** : reportez-vous aux informations dans "Quelles sont les pièces à joindre" et "Ce que je dois faire" (qui sont accessibles également depuis le formulaire.)

Nota :

- La participation complémentaire frais d'optique est versée via le bulletin de paie,
- La participation d'Orange est basée sur le remboursement de la sécurité sociale et/ou d'une complémentaire santé et concerne uniquement les lunettes de vue, les lentilles et les montures ; les extensions de garantie, les verres solaires et les filtres n'entrent pas dans le champs de ce dispositif.

### ■ Le processus

- Cliquer sur ANOO
- Cliquer sur accéder à tous les formulaires et ClicRH
- Cliquer dans le sommaire « santé »
- Ensuite, cliquer sur Participation complémentaire frais d'optique pour travail devant écran
- Compléter le dossier et envoyer



complétez le formulaire

Rappel : Cette participation d'un montant de 64,03 euros est limitée à un paiement tous les 5 ans entre 2 versements.

Coûts	Remboursement		Frais restant à la charge
	Sécurité Sociale	Complémentaire santé	
Monture			
Verres/lentilles			
TOTAL			

Pièces justificatives à fournir :

- Ordonnance de l'ophtalmologiste
- Facture de l'opticien avec le détail des remboursements sécurité sociale et complémentaire santé
- Ou si la facture de l'opticien ne détaille pas les remboursements sécurité sociale et complémentaire santé :
- Copie de la feuille de remboursement de la sécurité sociale
- Copie de la feuille de remboursement de la complémentaire santé

pièces justificatives : Quelles sont les pièces à joindre ?

Ⓜ Je joins à ce formulaire le(s) justificatif(s) numérisé(s).

📎 pièces jointes (taille max par pièce jointe : 5 Mo. Si plusieurs pièces jointes, la taille totale max : 20 Mo)

Merci d'insérer les archives avec les extensions .zip ou .rar. Les extensions .rar, .gz et .tgz ne sont pas autorisées ainsi que les archives à l'intérieur d'autres archives.

Choisir un fichier : Aucun fichier n'a été sélectionné. + Ajouter un document supplémentaire

⚠️ Suivant la taille des fichiers que vous allez joindre, la création de la demande peut durer plusieurs secondes. Merci de patienter

validation de la demande

sélection du manager habilité pour validation ou visa - cliquez sur la loupe

## REJOIGNEZ LA CFE CGC !

Vous avez fait le choix de soutenir notre syndicat pour accompagner au mieux les salariés et nous vous en remercions.

En novembre prochain, pour les prochaines élections du CSE, vous serez la clé de notre réussite, grâce à votre engagement !!!

Si vous souhaitez vous investir, n'hésitez à nous contacter.



A la CFE-CGC Orange, nous savons faire de l'engagement syndical un booster de carrière.

La CFE-CGC forme et accompagne ses adhérents et ses élus.

Nous défendons des valeurs et un intérêt collectif, pas l'idéologie d'un parti.

Chez Orange, la CFE-CGC n'est pas dédiée aux cadres. Elle défend tous les personnels, quelle que soit leur classification et leur statut, fonctionnaire ou salarié, et nous avons des représentants dans toutes ces catégories de personnels.

Vous pouvez devenir candidat sur nos listes sans être adhérent à la CFE-CGC Orange.



Theyre **CHARABIE** : 06 96 80 44 22  
Gaetan **ABSALON** : 06 96 85 46 26  
Laurent **MARIE NELY** : 06 96 20 01 40  
Jennifer **PUECH** : 06 90 51 92 15  
Lionnel **PRANDI** : 06 94 45 63 11  
Lucie **JANCZAK** : 06 90 50 70 30  
Jean Marc **DARTAGNAN** : 06 89 10 01 12



cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

[www.cfecgc-orange.org](http://www.cfecgc-orange.org)

abonnements gratuits : [bit.ly/abtCFE-CGC](http://bit.ly/abtCFE-CGC)

tous vos contacts : [bit.ly/annuaireCFECCG](http://bit.ly/annuaireCFECCG)

